

Commune de Bellignat

Réflexion sur le cœur de village

Septembre 2022

ÉTAIT PRÉSENTE :

FRATTER Marilyn, conseillère
municipale,
mfratter@gmail.com

RÉFÉRENT(E)S CAUE :

Matthieu VIGUIÉ
0671344215
mvigui@caue-ain.com

LA COLLECTIVITE :

Mairie de Bellignat
10 place de l'Hôtel de ville
01100 BELLIGNAT
tel. : 04 74 77 60 32

Maire : Véronique RAVET
Interlocuteur : Marilyn FRATTER

Adhérente au CAUE : Oui Non

Intercommunalité : Haut Bugey
Agglomération

Canton : Oyonnax-Sud

Présentation de la collectivité



La commune de Bellignat compte près de 3 652 habitants (source 2019), appelés les « Renouillus », en référence aux grenouilles qui peuplaient les marais de Bellignat.

Elle est située dans le Haut Bugey sur le canton d'Oyonnax-Sud dans l'arrondissement de Nantua. Située entre la forêt de Nierme à l'Est, la ville d'Oyonnax au Nord et la forêt du Châtelard à l'ouest, la commune présente des formes urbaines très variées. Au centre on trouve une forme urbaine de type traditionnelle restainte. Au Nord et à l'Ouest se sont développés des habitats de type résidentiel, parfois complété par des collectifs. Au sud et à l'Est, se déploient les zones d'activités.

Demande de la collectivité

La commune a sollicité l'assistance et le conseil du CAUE de l'Ain pour réfléchir au devenir du cœur de ville.

Les points de réflexions sur la commune sont nombreux, ils vont du grand paysage et des forêts qui entourent la commune au petit patrimoine tels les lavoirs en passant par les éléments remarquables bâtis (mairie, chalet...) ou non (rivière Le Lange, les marais...).

Les sujets évoqués lors de la réunion sont nombreux. Il traite aussi bien de sujet **paysager** (agrémenter la voie douce du Lange, créer du lien entre le village et les quartiers, créer du lien entre urbain et forêts, une 3ème fleur, organiser les nouveaux jardins partagés du Pré des Saules, organiser les jardins « sauvages » en Forêt du Châtelard, réfléchir sur la faisabilité d'une forêt cinéraire) que **urbain** (amélioration de la sécurité routière, aménagement de voies partagées en lien avec la voie douce du Lange...) et **architecturale** (réfléchir au devenir de certains bâtiments comme la cure, la ferme du pré de la Courbe, le bâtiment des services techniques, celui de la police municipale, la salle des fêtes, de nouveaux logements, la valorisation du patrimoine...)

Les élus souhaitent, dans un premier temps, développer une réflexion globale mais concentrée sur le centre-village constitué de la mairie, de l'ancienne ferme, de l'école, de l'espace de loisirs, du chalet, de la salle des fêtes, des lavoirs, de l'église, de l'ancienne cure et du bâtiment de la police Municipale. Le projet consiste à interroger le centre-village et à mettre en valeur ce dernier.

Lors du rendez-vous une visite sur place est réalisée afin de mieux appréhender les qualités et le potentiel du site.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public (...) »
- article 1 de la loi sur l'architecture du 03/01/1977

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement »
- article 7 de la loi sur l'architecture du 03/01/1977

Premières observations



Le site représente le cœur du village. Situé entre l'église, la salle des fêtes et la ferme du pré de la Courbe, il accueille la mairie, l'école, le commissariat et, au milieu d'une nature généreuse, la rivière Le Lange, les marais, les espaces verts et le cheminement doux.

Les enjeux sont nombreux : il s'agit de redéfinir l'identité du centre, la qualité des espaces publics, les relations et le maillage entre les différents lieux, la vocation de certains bâtiments, la qualité architecturale, la valorisation du patrimoine... C'est à la fois un projet **urbain** (voirie, cheminement doux, stationnement, liaisons...), **paysager** (espace de loisirs, la rivière le Lange, le parc) et **architectural** (le devenir de la cure, du bâtiment de la police municipale et des services techniques, de la salle des fêtes, de la salle à vocation festive et culturelle, de la ferme, du petit patrimoine...).

Cette réflexion pourra être menée en concertation avec Haut-Bugey Agglo.

Proposition de convention

Nous vous proposons de réaliser une étude afin de mettre en évidence les points forts et les points faibles du cœur de village et de définir les principaux enjeux.

Cette étude permettra à la commune de prioriser ses projets dans une vision d'ensemble et de l'aider dans le choix d'une maîtrise d'oeuvre adaptée sans perdre de vue les enjeux propres à ce projet.

Si, suite à cette réflexion, la commune souhaitait étendre la réflexion à l'ensemble de son territoire ou zoomer sur certains enjeux afin de préciser une réflexion, un programme, des attentes... Une nouvelle convention pourra alors être mise en place.

Le CAUE accompagnera la commune dans les différentes étapes du projet (du choix de la maîtrise d'oeuvre jusqu'à l'obtention du Permis de Construire).

AUTRES INTERLOCUTEURS À ASSOCIER :

HBA / EPF / Associations...

N° SIRET : 31653498100030

N° de déclaration d'activité de prestataire de formation : 84010196301

- Conseil ponctuel** - 4 demi-journées gratuites si la commune est adhérente.
Le CAUE donnera une réponse adaptée à la demande sur la base d'un rapport de visite.
- Mission d'accompagnement** - Plus de 3 jours
Le sujet de la mission est défini dans la convention d'accompagnement, de même que le montant de la contribution au fonctionnement du CAUE versée par la collectivité locale.
- Mission pluriannuelle**
Il s'agit d'une convention sur la durée de type abonnement qui assure le suivi d'une étude élaborée ou non par le CAUE.
- Conseil développé sur mesure de type participation** - Plus de 10 jours
Le CAUE sera amené à rencontrer les partenaires du projet, animer des ateliers en salle ou sur site, à destination d'élus, des techniciens ou habitants afin d'établir une synthèse documentée avec références.

- Le CAUE :
- assiste la collectivité en qualité de maîtrise d'ouvrage dans sa réflexion.
- intervient le plus en amont des études opérationnelles.
- peut travailler en concertation avec d'autres partenaires publics ou privés.
- ne peut en aucun cas assurer la maîtrise d'oeuvre, ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il apporte un regard et une expertise pluridisciplinaire en matière de projet et joue le rôle de médiateur entre les différents acteurs du projet. Il n'a pas pour vocation de se substituer à un bureau d'études. Conformément à ses statuts, il accompagne les élus dans la définition des intentions en amont du projet, conseil l'équipe municipale pour structurer et hiérarchiser un programme urbain durable.
- Les conseils donnés définissent une méthode de travail, de participation ainsi que les démarches à suivre, une aide à la décision.
- Les principales informations contenues dans cette fiche de visite seront rendues publiques sur le site internet du CAUE et dans notre rapport d'activités sauf opposition de votre part.

le
caue
de l'Ain



34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

www.caue01.org